

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
MRC DE BONAVENTURE
PROVINCE DE QUÉBEC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 519-23

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 361-09
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

- ATTENDU QU' la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure visant à modifier les limites des grandes affectations et des îlots déstructurés est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 27 mars 2022;
- ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 109 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Siméon peut modifier le contenu de son Plan d'urbanisme afin de l'adapter au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à la séance du 6 novembre 2023;
- ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le **projet** de Règlement numéro 519-23;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le **projet** de Règlement numéro 519-23 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

AF-2022.1-06.5 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la Municipalité de Saint-Siméon », faisant partie du Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme), est abrogé et remplacé par le plan numéro AF-2023-06.5 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la Municipalité de Saint-Siméon » ce, tel que reproduit à l'Annexe A du présent **projet** de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan « AF-2022.1-06.5 » mentionné à la fin du deuxième alinéa de la deuxième partie « L'affectation des sols et densités d'occupation du territoire » du Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon, est abrogé et remplacé par le numéro de plan « AF-2023-06.5 ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon tenue le lundi 6 novembre 2023, à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.


Denis Gauthier
Maire


Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion :	6 novembre 2023	Adoption :	2023
Adoption du projet de règlement :	6 novembre 2023	Entrée en vigueur :	2023
Assemblée publique de consultation :	2023		

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 519-23

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 361-09
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

Annexe A

Voir le plan
AF-2023-06.5 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée)
de la Municipalité de Saint-Siméon »

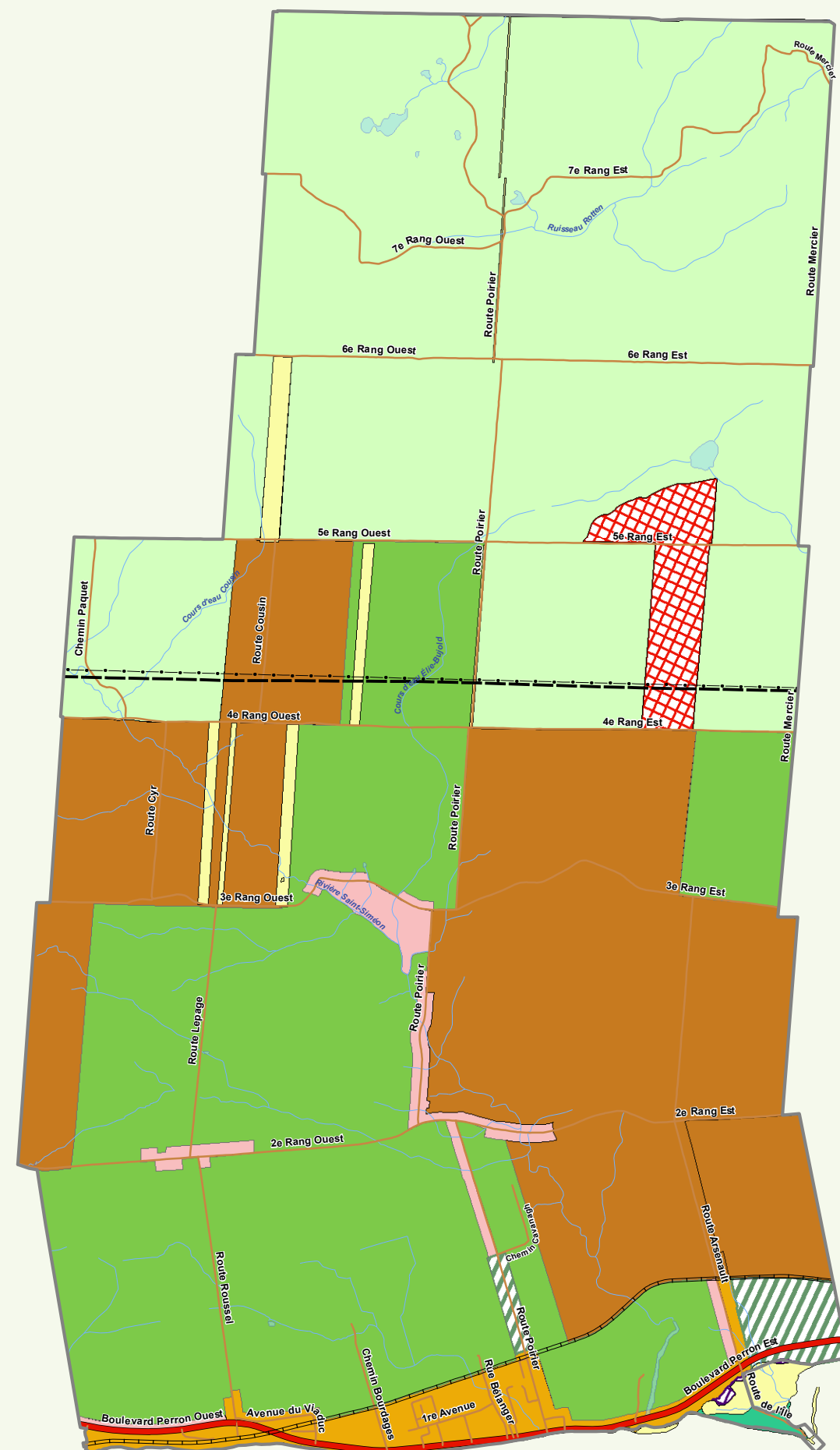
FICHER PDF

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Nathalie Arsenault

Greffière-trésorière

Saint-Siméon, le 8 novembre 2023



AF - 2023 - 06.5